LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LES COLLECTIVITÉS

Des gisements en croissance

Les déchets pris en charge par les collectivités comprennent les déchets des ménages (collectes d'ordures ménagères, déchèteries, collectes spécifiques d'encombrants…), les déchets produits par les collectivités elles-mêmes (entretien des espaces verts, nettoiement) et la part des déchets des entreprises (principalement commerçants, artisans, petites entreprises) collectés avec les déchets des ménages. Le gisement moyen en région s'élevait en 2002 à 497 kg/habitant, dont 360 kg/habitant d'ordures ménagères, un ratio sensiblement inférieur à la moyenne nationale. Même si les quantités de déchets orientées vers la valorisation grâce au développement des collectes sélectives ou des déchèteries ont fortement progressé (cf. ci-dessous), le gisement global de déchets continue à augmenter. Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés révisés dans les quatre départements entre 2000 et 2002 réaffirment des objectifs de réduction à la source des gisements de déchets, aux côtés de ceux relatifs à la valorisation et aux besoins en équipements.

D'importants progrès en matière de valorisation

En moyenne à l'échelle régionale 29% du gisement des déchets ménagers sont collectés en vue d'une valorisation organique ou par recyclage. La collecte sélective des matériaux recyclables (emballages et journaux-magazines) est bien développée et la progression des résultats est encourageante (77 kg/habitant en 2002 en moyenne régionale, 104 pour le département du Jura) mais encore inégale selon les territoires. La filière organique est en revanche encore très faiblement développée et ne concerne que les déchets verts collectés en déchèterie (de l'ordre de 30 kg/habitant en moyenne) et le compostage individuel, qui a une ampleur significative dans le Doubs et le Jura.

Les boues de station d'épuration sont également majoritairement valorisées en agriculture (en moyenne régionale pour 75% en 2000 – 95% dans le Jura, 34% dans le Territoire de Belfort). Mais confrontée aux réticences du monde agricole à accepter des boues urbaines, la pérennité de cette filière est fragile.

Enfin, il faut souligner que malgré ces efforts en matière de collecte sélective et de valorisation, le coût pour l'usager de la gestion des déchets n'est pas encore maîtrisé et manque encore parfois de lisibilité.

Un déficit régional en équipements de traitement et de valorisation

En 2002, globalement pour l'ensemble de la région, les déchets qui ne font pas l'objet d'une valorisation matière sont à part égale incinérés avec récupération d'énergie ou enfouis en centre de stockage (avec de fortes variations selon les départements). Comme beaucoup d'autres régions françaises, la Franche-Comté est aujourd'hui confrontée à un déficit en matière d'équipements d'élimination des déchets. Les contraintes réglementaires, concernant tant les incinérateurs que les décharges, ont en effet conduit dans un passé récent à la fermeture de plusieurs équipements, les projets n'ayant pas toujours pris à temps le relais des sites arrivés en fin d'exploitation, notamment en lien avec les difficultés à les faire accepter par les populations riveraines. La situation est plus particulièrement difficile dans le département de Haute-Saône, tant pour l'incinération que pour le stockage. Cela vaut tant pour les déchets ménagers que pour les déchets industriels banals (cf. ci-après) qui suivent des filières similaires.

Cf. aussi carte p. 70

LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES GISEMENTS SPÉCIFIQUES

Une forte production de déchets banals par les entreprises

Le gisement de déchets dits banals, c'est à dire assimilables par leur nature aux déchets des ménages, produits par les entreprises est difficile à évaluer avec précision (un projet d'observatoire est en cours à l'initiative de la CCI du Doubs). Il est estimé (hors déchets du BTP) à environ 750 000 tonnes ce qui représente un gisement plus élevé en tonnage que celui des déchets ménagers. Ces déchets sont pour une part importante composés de déchets de bois, en lien avec l'importance de cette industrie en région. Par leur nature ils sont pour une large part valorisables, mais une part encore importante est mise en centre de stockage. Comme évoqué plus haut pour les déchets ménagers, la situation est tendue en matière d'équipements, tout particulièrement de stockage, notamment en Haute-Saône et dans le Jura et dans une moindre mesure dans le Doubs, ce qui conduit dans certains cas à éliminer les déchets relativement loin de leur lieu de production.

Une région bien équipée pour le traitement des déchets spéciaux, une élimination difficile à maîtriser pour les petits producteurs

Les entreprises produisent également des déchets toxiques, dit spéciaux, qu'il convient d'éliminer dans des centres spécialisés. Les déchets produits par les « gros producteurs », soumis à des obligations réglementaires spécifiques, sont éliminés dans de bonnes conditions, la région étant bien équipée en centres de traitement. Les gisements diffus de déchets dangereux produits par les petites entreprises ou artisans sont moins bien connus et suivis, mais ces déchets peuvent être des sources de pollution notamment via les réseaux d'assainissement. Il en est de même pour les déchets de soins produits en petite quantité par les professions libérales.

Un certain nombre d'actions sont engagées par les acteurs institutionnels (chambres consulaires, ADEME, Région, DRIRE…) ou de collectivités pour inciter et aider les entreprises à mieux gérer leurs déchets. Désormais compétence de la Région, le plan régional d'élimination des déchets spéciaux devrait prochainement être révisé.

Des filières qui s'organisent pour certains gisements spécifiques de déchets

La valorisation ou l'élimination de certaines catégories de déchets spécifiques est aujourd'hui encadrée par des obligations réglementaires. Il s'agit notamment des huiles usagées, piles et accumulateurs, véhicules hors d'usage, pneus usagés, déchets des équipements électriques et électroniques… Des modes d'organisation et filières se mettent en place aux niveaux national et régional pour répondre à ces obligations. Des actions doivent également se mettre en place concernant certains déchets agricoles : produits phytosanitaires non utilisés et emballages, films plastiques…

En ce qui concerne les déchets du BTP, qui représentent des gisements très importants, des plans départementaux sont élaborés pour en impulser une meilleure gestion : réduction à la source, tri et valorisation, prévision des équipements nécessaires (notamment plates-formes d'accueil et sites de stockage).

DECHETS

Des efforts importants engagés pour minimiser l'impact environnemental de la gestion des déchets via leur valorisation qui sont encore à développer ; mais un gisement collecté toujours en croissance

ORIENTATIONS

7.1 Prévenir la production de déchets Pages. 68-69

7.2 Poursuivre la valorisation par recyclage et développer la valorisation des déchets organiques des ménages ou des entreprises Pages. 70-71

7.3 Satisfaire les besoins en équipements de collecte et de traitement (pour les ordures ménagères, les déchets des entreprises, les déchets du BTP) pour prévenir les situations de pénurie d'exutoire Pages. 70-71

7.4 Pérenniser la valorisation des boues d'épuration par retour au sol Pages. 72-73

7.5 Développer la collecte sélective et le traitement des gisements de déchets potentiellement polluants ou dangereux et produits de manière dispersée Pages. 74-75

Prévenir la production de déchets

État et tendance d'évolution

Un ratio de production d'ordures ménagères (360 kg/hab/an) sensiblement inférieur à la moyenne nationale mais des gisements toujours en croissance.
Un objectif de réduction à la source des gisements de déchets pris en compte par trois des quatre plans départementaux, mais difficile à concrétiser, au-delà du compostage individuel.

Axes d'intervention

- Inciter les entreprises à des technologies produisant moins de déchets et des déchets moins toxiques
- Sensibiliser les collectivités et les consommateurs à la minimisation de la production de déchets
- Poursuivre le développement du compostage individuel
- Inciter à la mise en œuvre de filières de « ré-emploi » de certains déchets (ressourceries/recycleries)

Indicateurs

Eléments à caractériser	Indicateurs proposés	Organismes responsables de la production de l'indicateur *(origine données)*	Faisabilité	Fréquence de mise à jour
Déchets pris en charge par les collectivités				
Gisement	Gisement par habitant	ADEME *(d'après rapports annuels des collectivités)*	1	2 ans
Actions de minimisation de la production de déchets	Nombre d'opérations menées en vue d'éviter ou de détourner des flux de déchets dans les collectivités	ADEME	2	2 ans
	Nombre de recycleries opérationnelles	ADEME	1	2 ans
Déchets des activités				
Gisement de déchets banals des entreprises	Pas de données exhaustives à l'échelle régionale actuellement - Indicateur à construire à partir de l'observatoire en cours de mise en place	ADEME *(à partir des données de l'observatoire en cours de mise en place par ADEME-CCI Doubs/CRCI)*	3	
Gisement de déchets dangereux	Estimation du gisement régional de DIS	DRIRE *(à partir déclarations entreprises, gros producteurs principalement) ou Région (futur observatoire régional des déchets spéciaux)*	3	

Orientation ayant des incidences sur...

Ressources naturelles	Qualité de vie	Santé publique ou sécurité
X		X

Poursuivre la valorisation par recyclage et développer la valorisation des déchets organiques des ménages ou des entreprises

Satisfaire les besoins en équipements de collecte et de traitement (pour les ordures ménagères, les déchets des entreprises, les déchets du BTP) pour prévenir les situations de pénurie d'exutoire

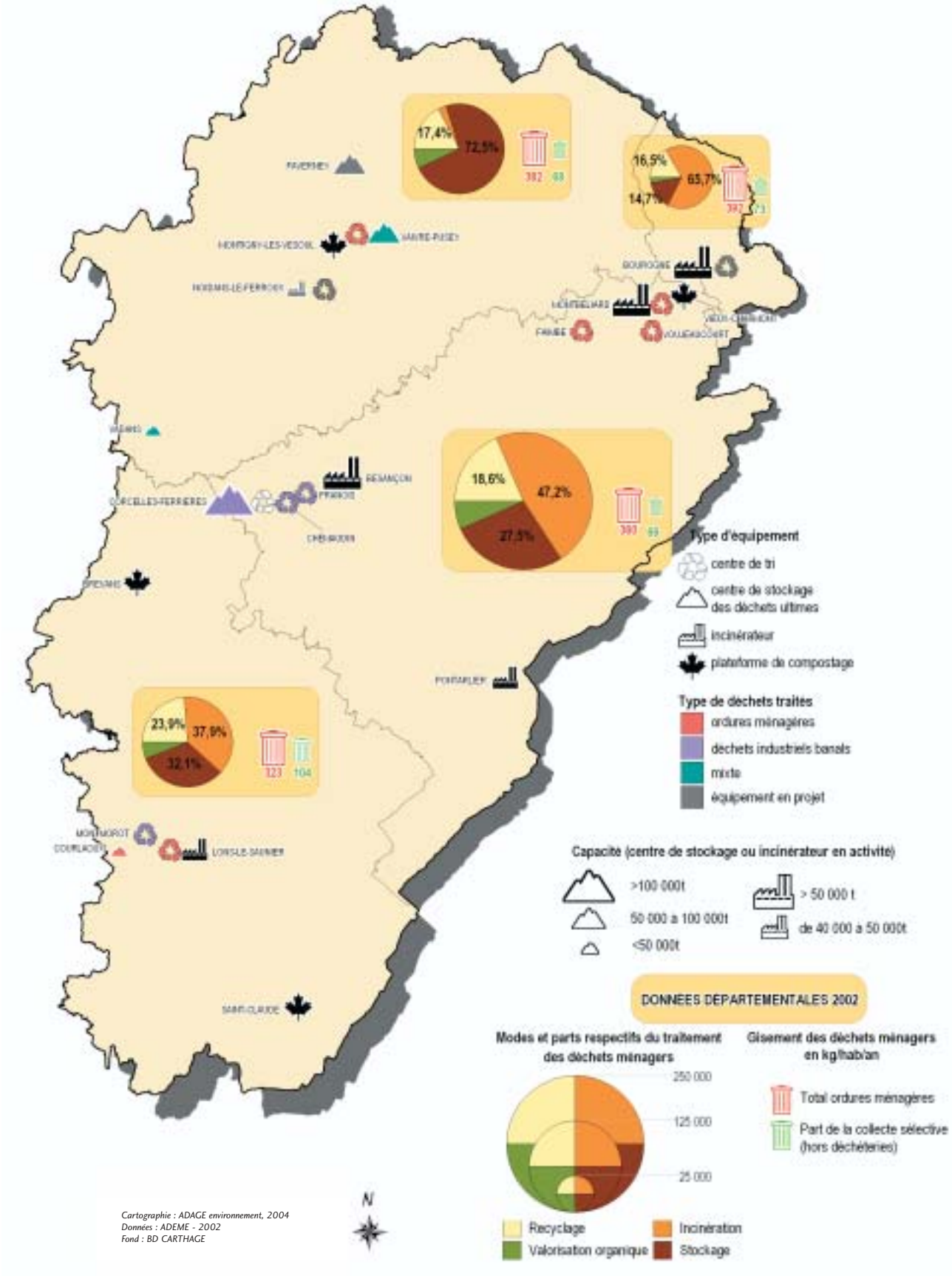

État et tendance d'évolution

Une collecte sélective des matériaux recyclables bien développée (20% des ordures ménagères en moyenne régionale) et des résultats encourageants.		
Une filière organique encore faiblement développée.		
Un déficit régional en matière d'équipements de traitement et de stockage mais des projets en cours.		
Une part importante de déchets produits par les entreprises mise en décharge, malgré un gisement pour une large part valorisable.		

Axes d'intervention

- Conforter et améliorer les performances des dispositifs en place de collecte sélective et valorisation par recyclage des déchets ménagers
- Inciter les entreprises à mieux gérer leurs déchets (développement du tri et de la valorisation)
- Développer des filières de valorisation organique et des outils visant à pérenniser la qualité des composts produits et leurs débouchés
- Réaliser les équipements nécessaires, permettant de respecter le principe de proximité pour la gestion des déchets, en prenant en compte les enjeux environnementaux et en renforçant la concertation

Indicateurs

Eléments à caractériser	Indicateurs proposés	Organismes responsables de la production de l'indicateur *(origine données)*	Faisabilité	Fréquence de mise à jour
Déchets pris en charge par les collectivités				
Modes de valorisation / traitement	Répartition selon les différents modes de traitement/valorisation (recyclage, valorisation organique, incinération avec récupération d'énergie, stockage)	ADEME *(d'après rapports annuels des collectivités)*	1	2 ans
Déchets des activités				
Modes de valorisation / traitement des déchets banals des entreprises	Pas de données exhaustives à l'échelle régionale actuellement – Indicateur à construire à partir de l'observatoire en cours de mise en place	ADEME *(à partir des données de l'observatoire en cours de mise en place CCI Doubs/CRCI)*	3	
Modes de valorisation / traitement des déchets dangereux	Répartition selon les différents modes de traitement/valorisation	DRIRE *(données pour les déchets traités en région) ou Région (futur observatoire régional des déchets spéciaux)*	3	
Progression du recyclage des déchets du BTP	Indicateur à définir, à partir des éléments que peuvent fournir les installations de tri, traitement ou stockage	DRE ou DRIRE	3	

Ressources naturelles	Qualité de vie	Santé publique ou sécurité
X		X

Pérenniser la valorisation des boues d'épuration par retour au sol

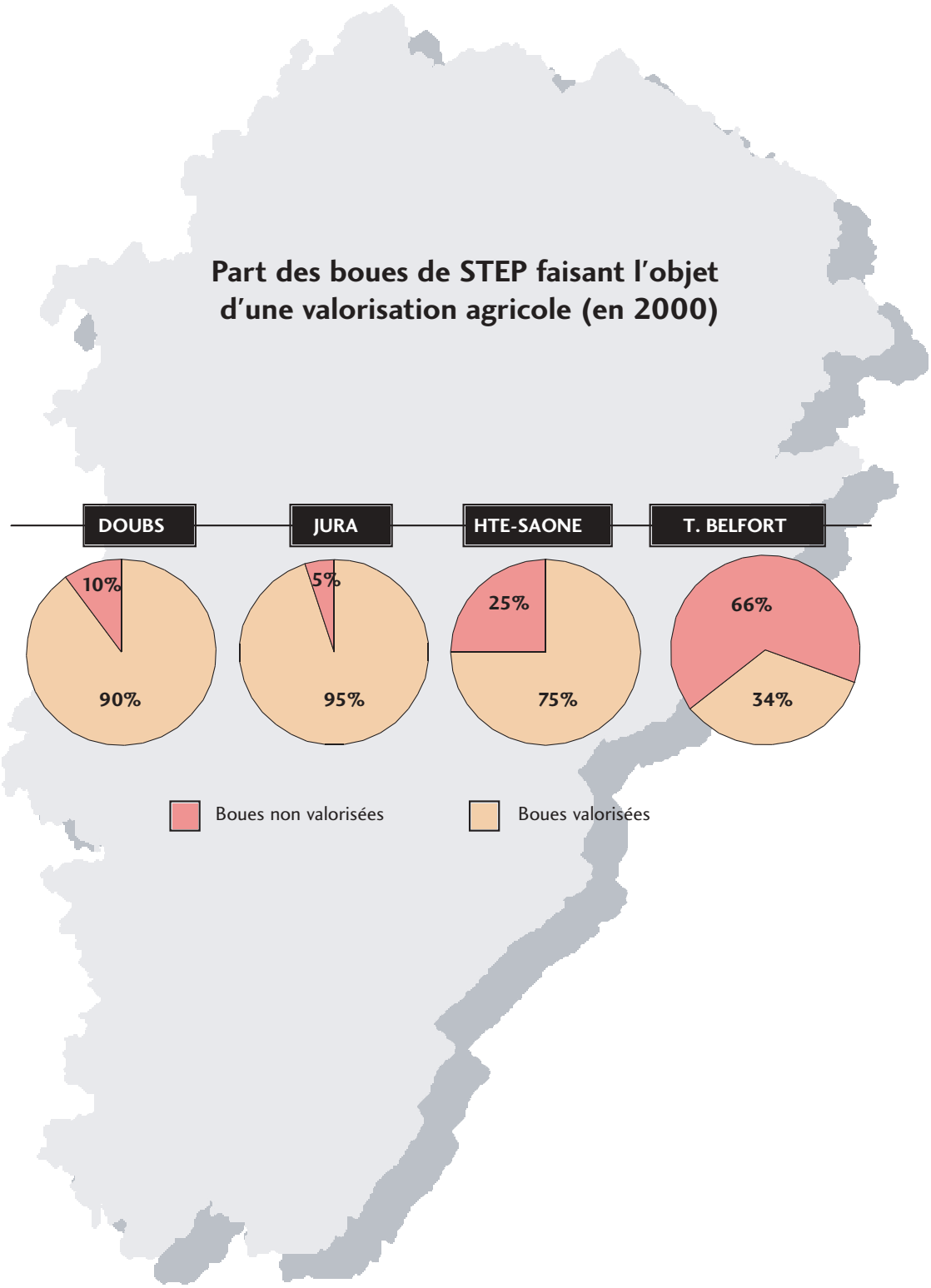

État et tendance d'évolution

Une qualité globalement satisfaisante des boues d'épuration urbaine et une filière d'élimination encore majoritairement orientée vers le retour au sol par épandage agricole (75% en moyenne régionale) de boues brutes ou compostées.
Une forte augmentation des quantités à éliminer (liée à l'amélioration des dispositifs d'assainissement) et une fragilisation de la filière agricole.
Une volonté de confirmer la valorisation organique comme principale filière, mais la nécessité de pérenniser les débouchés agricoles.

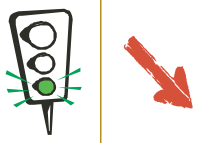

Axes d'intervention

- Assurer partout la traçabilité des boues
- Poursuivre les actions visant à améliorer la qualité des boues (cf. rejets des entreprises, déchets toxiques…)
- Diversifier les débouchés par retour au sol des boues de STEP
- Organiser la gestion des produits de l'assainissement autonome

Indicateurs

Eléments à caractériser	Indicateurs proposés	Organismes responsables de la production de l'indicateur *(origine données)*	Faisabilité	Fréquence de mise à jour
Modes de valorisation / traitement des boues de STEP	Répartition selon les différents modes de traitement/valorisation (valorisation organique avec ou sans compostage, incinération avec récupération d'énergie, stockage)	Agence de l'eau *(à partir données des MESE)*	1	2 ans
Qualité des boues de STEP	Taux de conformité des boues de STEP	DIREN ou Agence de l'eau *(à partir données des MESE)*	2	2 ans

Orientation ayant des incidences sur...

Ressources naturelles	Qualité de vie	Santé publique ou sécurité
X		X

Développer la collecte sélective et le traitement des gisements de déchets potentiellement polluants ou dangereux et produits de manière dispersée

État et tendance d'évolution

Des déchets potentiellement polluants ou dangereux produits de manière dispersée par les particuliers ou les petites entreprises, qui ne sont pas toujours collectés et traités comme ils devraient l'être.
Des filières qui se mettent en place progressivement en réponse à de nouvelles obligations réglementaires ou des actions par branche d'activités, mais qui ne concernent pas encore toutes les catégories de déchets.

Axes d'intervention

- Mettre en place des dispositifs de collecte en vue du traitement ou de la valorisation pour certains déchets toxiques produits de manière dispersée : déchets toxiques des ménages, des petites entreprises, des activités de soin, amiante…

Indicateurs

Eléments à caractériser	Indicateurs proposés	Organismes responsables de la production de l'indicateur *(origine données)*	Faisabilité	Fréquence de mise à jour
Etat d'avancement de la mise en place des différentes filières	Appréciation qualitative de l'avancée de la mise en œuvre des filières et actions par branche d'activités	ADEME	2	2 ans

Orientation ayant des incidences sur...

Ressources naturelles	Qualité de vie	Santé publique ou sécurité
X		X